

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

20 Janvier 2022

L'an deux mille vingt-deux, le Vingt Janvier à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Bernard SCHEUER, Maire.

Etaient présents : Mmes HIBERT, GAULTIER, GUIRAL, LAYRAC, MANDOCE, TIERRET ; Mrs AUGUY, DELAGNES, GIRARDIN, HORVILLE, POUJOL, SCHEUER,

Procuration : Madame PRIVAT a donné procuration à Madame GAULTIER  
Monsieur SOLLADIE a donné pouvoir à Monsieur GIRARDIN  
Monsieur VALETTE a donné pouvoir à Monsieur SCHEUER

Secrétaire de séance : Cécile GUIRAL

### 1) Plan de financement Aménagement du dernier étage de la mairie

Le Château du Général de Castelnau, qui abrite la Mairie, L'Agence Postale et la Médiathèque est un patrimoine architectural. Cet édifice est une richesse et une chance pour la commune. Littéralement le sens premier de « patrimoine » est un bien essentiel, un trésor que nous partageons en héritage. Le conseil municipal a à cœur de le protéger. Pour cela il convient de réaliser les travaux du dernier étage du Château et ses tours pour que l'ensemble du bâtiment soit réhabilité en totalité et surtout optimiser le système de chauffage. L'architecte des bâtiments remarquables que nous avons, a réalisé un descriptif sommaire des dépenses afférentes à ces travaux : **539 810.00 € H.T.**

Partenaires	Taux	Montant
Etat	26%	<b>140 350.60 €</b>
Région	14%	<b>75 573.40 €</b>
Département	26%	<b>140 350.60 €</b>
ADEME	14%	<b>75 573.40 €</b>
AUTOFINANCEMENT	20%	<b>107 962.00 €</b>
TOTAL	80%	<b>431 848.00 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité: (**POUR : 15 ; CONTRE : 0 ; ABSTENTION : 0**)

- **ACCEPTE** le projet d'aménagement du dernier étage du Château,
- **ACCEPTE** le plan de financement ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer les consultations et à solliciter les subventions.

### 2) OBJET : Convention de mise à disposition d'un terrain de quilles au profit de l'association « Sport Quilles saint cômôis »

La commune de Saint Côme d'Olt met à la disposition de l'association « Sport Quilles Saint Cômôis » trois terrains de quilles aménagés situés sur le plateau sportif devant la salle des fêtes.

Afin d'établir les règles entre les deux parties, Monsieur le Maire propose de signer une convention avec le Sport Quilles St Cômtois pour une durée de 3 ans. Monsieur le Maire donne lecture de ladite convention (annexée à la présente délibération).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité : (**POUR : 15 ; CONTRE : 0 ; ABSTENTION : 0**)

- **ACCEPTE** la convention de mise à disposition du terrain de quilles au profit du Sport Quilles,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents.

### **3) OBJET : Convention de mise à disposition d'un terrain de pétanque au profit de l'association « La Pétanque Saint Cômtoise »**

La commune de Saint Côme d'Olt met à la disposition de l'association « La Pétanque Saint Cômtoise » terrain d'environ 450 m<sup>2</sup> afin de pratiquer le jeu de pétanque. Afin d'établir les règles entre les deux parties, Monsieur le Maire propose de signer une convention avec le Sport Quilles St Cômtois pour une durée de 3 ans. Monsieur le Maire donne lecture de ladite convention (annexée à la présente délibération).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité : (**POUR : 15 ; CONTRE : 0 ; ABSTENTION : 0**)

- **ACCEPTE** la convention de mise à disposition du terrain de pétanque au profit de la Pétanque St Cômtoise,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents.

### **4) Objet : Avenant de l'Espace Angèle Mérici relatif à la restauration scolaire**

Suite à la mise en place obligatoire de la Loi EGAlim au 1<sup>er</sup> Janvier 2022, le service de restauration collective réalisé par notre prestataire, Espace Angèle Mérici, facturera 0.26 centimes d'€ supplémentaire à la commune par repas produit. Ce coût correspond à l'obligation de proposer au moins 50% de produits durables, sous signe d'origine ou de qualité dont au moins 20% de produits bio en restauration collective publique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité : (**POUR : 15 ; CONTRE : 0 ; ABSTENTION : 0**)

- **ACCEPTE** de signer l'avenant du prestataire de repas,
- **ACCEPTE** de payer 0.26 centimes de plus par repas,
- **INDIQUE** que l'augmentation de ce coût sur les familles sera étudiée pour la rentrée prochaine.

### **5) BUDGETS ANNEXE DU CCAS**

Monsieur le Maire présente un excédent de 5322.83 € sur le budget du CCAS. Le budget prévisionnel 2022 s'élève à 6000€ de dépenses et de recettes avec une subvention de la commune d'un montant de 577.17 €. Ces chiffres devront être validés par Monsieur le Trésorier pour qu'ils soient en corrélation avec le compte de gestion.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **APPROUVE** le Compte Administratif du CCAS (hors la présence de Monsieur le Maire) (**POUR : 14 ; CONTRE : 0 ; ABSTENTION : 0**)
- **APPROUVE** l'affectation du résultat de 5322.83 € au compte 002 Excédent de Fonctionnement Reporté, (**POUR : 15 ; CONTRE : 0 ; ABSTENTION : 0**)
- **APPROUVE** le Budget prévisionnel 2022 d'un montant de Fonctionnement de 6000€ (**POUR : 15 ; CONTRE : 0 ; ABSTENTION : 0**)

### **6) BUDGETS ANNEXE PHOTOVOLTAÏQUE**

Monsieur le Maire présente un excédent de 7034.99 € sur le budget Photovoltaïque.

#### ***Fonctionnement 2021***

Dépenses : 0€

Recettes : 7034.99€

#### ***Investissement 2021***

Dépenses : 0€

Recettes : 0€

Le budget prévisionnel 2022 s'élève à 12500€ de dépenses et de recettes de Fonctionnement et de 10 000 € de dépenses et recettes d'Investissement dont un amortissement de biens de 4000€. Ces chiffres devront être validés par Monsieur le Trésorier pour qu'ils soient en corrélation avec le compte de Gestion.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- **APPROUVE** le Compte Administratif du Budget Photovoltaïque (hors la présence de Monsieur le Maire) (**POUR : 14 ; CONTRE : 0 ; ABSTENTION : 0**)
- **APPROUVE** l'affectation du résultat de 1034.99 € au compte 002 Excédent de Fonctionnement et de 6000€ à la section d'investissement au 023 virement de la section de fonctionnement ; soit un total de 7034.99€ (**POUR : 15 ; CONTRE : 0 ; ABSTENTION : 0**)
- **APPROUVE** le Budget prévisionnel 2022 d'un montant de Fonctionnement de 6000€ (**POUR : 15 ; CONTRE : 0 ; ABSTENTION : 0**)

## Questions diverses

### Procès-verbaux des conseils municipaux :

Il est demandé de noter expressément sur les comptes rendus les nombres de vote « POUR », « CONTRE » et « ABSTENTIONS »

### COVID :

Monsieur Le Maire propose de récompenser le personnel de la maison de retraite suite au COVID. Après réflexion et discussions, le conseil municipal décide d'acheter et d'offrir des paniers gourmands pour les équipes de la Maison de Retraite, de l'ADMR et de la Maison d'Accueil Spécialisé. La situation liée au COVID fût très difficile pour le personnel de ces structures et la Commune voulait les remercier de leurs engagements, leurs dévouements et leurs professionnalismes.

### Modification des collectes d'ordures ménagères :

Monsieur le Maire présente le document que le SMICTOM a édité pour informer la population.

### Maison de Santé :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les travaux de la Maison de Santé ont pris du retard.

### Natalité :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune a vu arriver un bon nombre de nouveaux nés et s'en félicite. Cette situation permet de constater que la commune est attractive.

### Aire de Jeux des pénitents :

Les travaux démarrent le 25 janvier 2022.

### Centre social :

Le centre social accueillera des enfants pendant les vacances d'été à l'école publique du 11 juillet au 12 août 2022.

### Dégradations Espaces publics :

La fontaine du Théron et un nouveau banc situé sur le tour de ville ont été dégradés. La commune a décidé de porter plainte pour les dégradations du banc et l'assurance a été sollicitée. Ces dégradations seront réparées le plus rapidement possible.

### Journal municipal :

Un journal municipal devrait être rédigé et édité pour Mars 2022.

### Martillergues – La Rigaldie :

A l'embranchement de La Rigaldie - Martillergues la résine sur la chaussée s'en va et rend la route glissante. Il faudrait faire quelque chose et voir avec le Département.

### Salle des Fêtes :

La suite de l'expertise aura lieu le 14 février 2022 à 14H.

### Eclairage Pont de Bruguière :

Par rapport au Tour de ville le pont de Brugière est très très sombre. Il faudrait éclairer. Il faut contacter le SIEDA pour une étude.

**La séance est levée à 22h22.**

<b>Madame GAULTIER</b>	<b>Madame GUIRAL</b>	<b>Madame HIBERT</b>
<b>Madame LAYRAC</b>	<b>Madame MANDOCE</b>	<b>Madame PRIVAT</b>
<b>Madame TIERRET</b>	<b>Monsieur AUGUY</b>	<b>Monsieur DELAGNES</b>
<b>Monsieur GIRARDIN</b>	<b>Monsieur HORVILLE</b>	<b>Monsieur POUJOL</b>
<b>Monsieur SCHEUER</b>	<b>Monsieur SOLLADIE</b>	<b>Monsieur VALETTE</b>